



LE SNFOEP NE CHOISIRA PAS ENTRE LES COLLEGUES !

NON AUX CHOIX DU MINISTRE CONCERNANT LES CONCOURS !

LES CANDIDATS AUX CONCOURS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS, LES CONCOURS NATIONAUX DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS !

Les annonces du Ministre concernant les différents concours de recrutement ne garantissent pas aux candidats les conditions d'égalité qui doivent prévaloir dans le déroulement des concours.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

**Communiqué du 22
avril 2020**

Pour le SNFOEP, tous les candidats doivent être mis dans les mêmes conditions, il n'est pas question de réclamer des conditions de passage et de validation différentes.

Pour le baccalauréat, notre syndicat, lors de la multilatérale organisée par la DGESCO, s'est prononcé contre le recours au contrôle continu, pour le maintien des épreuves terminales et un baccalauréat national, ponctuel et anonyme. Mais le ministère a alors répondu que les conditions de sécurité sanitaire ne pouvaient être garanties..... mais elles le seraient pour la reprise des cours dès le 11 mai ?!

Pour les concours, nous demandons que les oraux se fassent au plus tard en juillet, pour tous, c'est-à-dire concours internes et externes, en visioconférence, dans un lieu adapté sous contrôle de l'administration et en respectant les gestes barrière. Si les oraux de français de premières peuvent être passés, pourquoi cela ne serait-il pas possible de le faire pour les concours de recrutement ?

On pourrait demander que les admissibles soient tous admis, mais cela signifierait un doublement des postes au concours et donc le déblocage immédiat des heures dans les établissements, alors que cette année le MEN n'a certes pas supprimé de postes dans le privé, mais il n'en a pas créé non plus. Et pourtant les classes sont surchargées et le Covid-19 n'aura pas disparu en septembre. Mais cela signifierait surtout une mise sur la touche de tous les suppléants non-candidats et pire encore, le licenciement de tous les CDI d'après 2012 qui n'auraient pas été cette année candidats. Le SNFOEP refuse de choisir des collègues par rapport à d'autres. Pour nous, la garantie doit être apportée immédiatement que tous les suppléants, tous les CDI conserveront leurs contrats, sans perte d'heure. Pour le SNFOEP, l'augmentation des postes au concours est par ailleurs nécessaire, avec un contrat définitif à tous les CDI d'après 2012, comme cela s'est fait pour les CDI d'avant 2012.

Pour le cas des concours externes que le ministre ne voudrait valider qu'en 2021, cela signifie des reçus/collés. Le SNFOEP dit non. Pour les concours internes un oral en septembre signifie aussi des reçus/collés et en parallèle des licenciements.

Pour le ministre, les personnels pourraient, dès le 11 mai, accueillir des élèves qui eux ne pourront pas respecter les gestes barrière... mais les candidats aux concours de recrutement ne pourraient pas finir de passer leurs concours ?! Avec toutes les précautions requises (voir ci-dessus), le ministre doit organiser les concours d'ici juillet afin que tous les admis puissent avoir des vacances et préparer sereinement leur année de stage.